



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé

ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique du 5 janvier 2017

Un second CTL devait se tenir le jeudi 05 janvier 2017 suite au boycott du premier par l'ensemble des syndicats. Suite à une discussion au sein du bureau de la section CGT, cette dernière a décidé de boycotter ce second CTL. Les élus CGT se sont présentés en salle de réunion, ont lu la motion ci dessous , au vu des éléments énoncés dans la motion ont décidé de ne pas siéger et ont quitté la salle où devait se tenir cette instance. De facto, le CTL s'est tenu sans la représentation des personnels, les autres Organisations Syndicales ayant également décidé de boycotter la réunion.

Motion CTL CGT du 05/01/2017

L'ensemble des organisations syndicales ont boycotté le CTL du 15/12/2016. Une motion a été lue pour expliquer les raisons de ce boycott. Aucune évolution n'a été constatée depuis cette date.

De plus, l'analyse des documents fournis par la direction ne fait que confirmer une situation en permanente dégradation, que ce soit au niveau de l'emploi que du dialogue social.

La présentation de la situation de l'emploi nous paraît faussée. Elle ne se résume pas à la suppression d'emplois vacants. Malgré cette suppression, le nombre d'emplois vacants sur la DISI OUEST augmente. Étonnant, non !

En effet, la comparaison de la situation au 01/01/2016 à celle du 01/01/2017 aboutit à une augmentation du nombre d'emplois vacants sur la DISI : en 2016, 27 emplois vacants, en 2017, 32.

L'explication est bien simple : les effectifs ont diminué de 17 alors que les emplois ont baissé de 12.

Cela laisse présager une suppression d'emplois vacants facilement justifiable pour l'année prochaine. En revanche, aucune explication, sur la capacité de nos collègues à exercer, dans ces conditions de baisse d'effectifs, leurs missions.

Concernant le dialogue social, que dire de l'attitude de la direction qui négocie certains sujets avec les agents sans aucune concertation ni même information syndicale. Serait-ce par refus de reconnaître que des marges de manœuvre sont encore possibles au niveau local, ou par mépris des représentants des personnels ?

Au sujet de la mise en place de la télé-surveillance à Rennes, les documents fournis pour ce CTL font état d'une situation bien idyllique vis à vis de la réalité : n'oublions pas qu'une personne se retrouve sans emploi au 1er janvier du fait de cette décision. De plus, l'effectif réduit du personnel restant pour assurer de très larges plages horaires (plus de treize heures par journée) nous laisse perplexes quant aux conditions de travail de ces collègues et à la gestion de leurs absences. Nous dénonçons également le manque de considération pour la vie privée des agents techniques qui se sont vus prolonger au dernier moment leurs veilles de nuit et de week-end du fait du retard pris dans la mise en place du dispositif.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT a décidé de boycotter le CT de ce jour.

La CGT aurait souhaité discuter d'autres sujets que l'emploi qui concernent le DISI Ouest (télé-surveillance, fusion ESI nantais, questions RH...) mais la situation se dégradant , baisse continue des effectifs et dialogue social insatisfaisant, la CGT a voulu acter par le boycott son mécontentement.

Situation emploi

Le tableau suivant reprend les informations fournies par la direction lors des CTL de janvier 2015, 2016, 2017. Il fait état de la situation de l'emploi au 1^{er} janvier des années concernées sur la DISI :

	01/01/15	01/01/16	01/01/17
emplois	533	521	509
effectifs	502	494	477
vacances emplois	31	27	32

On constate donc que malgré une suppression annuelle d'emplois vacants, leur nombre reste relativement constant sur ces 3 années.

Cela aboutit à une réduction de 4,5 % des emplois et 5 % des effectifs sur 2 ans.

La limitation de la situation de l'emploi par la direction à une suppression d'emplois vacants, nous semble donc réductrice vis à vis des faits.

Aucune analyse, permettant de comprendre la situation, ne nous est présentée.

L'emploi est un facteur important pour exercer une mission de service public de qualité, dans de bonnes conditions.

Télé surveillance Rennes

Par volonté d'économie, la Direction a décidé de mettre en place un système de télé-surveillance du bâtiment qui abrite l'ESI. La mise en place de ce système était prévue pour le 01/01/2017.

La conséquence est la suppression des emplois de veilleurs de nuit. Un contractuel a perdu son emploi. Les deux titulaires ont vu leur emploi transformé de veilleur de nuit en agent des services communs.

La télé-surveillance est assurée par une société privée sur le créneau 20h15 à 6h30. La plage 6h30 à 20h15 sera à la charge des agents service commun.

Comment pourront-ils assurer en toute sécurité leur mission dans ces conditions horaires de grande amplitude ?

La Direction nous présente dans les documents de travail une situation idyllique, tout sera prêt pour le 1^{er} janvier « il ne manque pas un bouton de guêpe » (phrase qu'aurait prononcé un général à Napoléon III avant la guerre franco-prussienne) mais malheureusement le système n'est pas opérationnel pour le 1^{er} janvier.

La Direction a demandé, en urgence, aux agents d'assurer les fonctions de veilleurs de nuit jusqu'au 15 janvier et de travailler le 1^{er} janvier.

Lors du précédent CTL du 18/10/2016 la Direction savait pertinemment que la télé-surveillance serait installée à l'ESI de Rennes dans un délai proche, une réunion avait eu lieu avec la cellule de sécurité de Bercy le 05/10. Pourtant aucun document ou aucune information n'avaient été fournis par la Direction pour cette opération lors de ce CTL du 18 octobre.

Pour quelles raisons, si ce n'est d'informer le plus tardivement possible les organisations syndicales?

Fusion des ESI Nantes

La fusion administrative des deux ESI Nantais doit se réaliser au cours de l'année 2017. De nombreuses interrogations, questions restent en suspens sur cette opération, l'avenir d'un futur ESI fusionné (présence d'adjoints dans chaque bâtiment, règlement...)

La Direction s'était engagée à informer les Organisations Syndicales de l'avancement de la démarche de fusion administrative des ESI nantais.

Nous avons regretté lors du CT du 18/10 la qualité de l'information fournie par la Direction. Pour ce CT du 05/01, le sujet n'est même pas à l'ordre du jour, alors qu'il intéresse les collègues.

Pourtant il semble qu'une réunion des cadres des deux établissements s'est tenue fin 2016. Quid de cette réunion ?

Pourquoi aucune information n'est transmise aux syndicats ? Serait-ce du mépris pour les représentants du personnel ou y a-t-il une volonté de dissimuler des informations aux agents. Ce n'est pas notre conception du dialogue social.

Le Dialogue social n'est pas une chambre d'enregistrement

Ce ne sont pas les seuls sujets où le dialogue social est inexistant.

Qu'en est-il de l'avancement des travaux de mutualisation de la fonction budgétaire ?

Qu'en est-il du dispositif sur le télétravail ? 11 Directions ou Services expérimentent le télétravail étendu à tous les agents, la DISI Paris Champagne et Paris Normandie sont expérimentatrices.

La CGT n'est pas hostile ou fermée au dialogue social, encore faudrait-il qu'elle ait en sa possession tous les éléments en temps et en heure pour pouvoir consulter les agents et discuter avec la Direction avant que les décisions ne soient prises.